

Transport de marchandises : transport public et transport privé

Je m'exerce…

Exercice 1 : J'indique s'il s'agit d'une opération de transport public ou de transport privé (en rayant la mauvaise proposition)



Jeff Abrick dirige une entreprise de fabrication de composants électronique. Jeff ABRICK fait l'acquisition d'un porteur, et embauche Hugo. Hugo « prend la route » au départ de Chambéry (73) pour relier Lesquin (59) afin de livrer 4 palettes à M. Jean VŒUX, client de la société J.Abrick.

Transport Privé **Transport Public**



Pour acheminer les 4 palettes depuis Chambéry (73) jusqu'à Lesquin (59), Jeff ABRICK prend en location un porteur, et « embauche » un conducteur par le biais d'une société d'interim. C'est ce chauffeur intérimaire qui, au volant de ce camion de location, se voit confier la mission de transport des 4 palettes à livrer à Lesquin (59)…

Transport Privé **Transport Public**



Jean Vœux fait l'acquisition d'un porteur, et embauche un conducteur titulaire des permis C et CE.
Jean Vœux confie à cet employé (« chauffeur-livreur ») la mission d'acheminer les composants électroniques nécessaires à la production de ses jouets, depuis le dépôt de son fournisseur, Jeff Abrick à Chambéry (73), jusque son usine de production à Lesquin (59)…

Transport Privé **Transport Public**



Jeff Abrick confie la mission de transport à la société Transport du Lac, une entreprise du groupe Raoul EVALOINGT,
La société Transport du Lac reçoit une rémunération pour cette prestation de service.

Transport Privé **Transport Public**

Exercice 2 : Répondez aux questions suivantes en rayant la mauvaise réponse



Hugo travaille pour la société de Jeff Abrick.
Il est chargé de livrer 4 palettes de composants électroniques, au départ de Chambéry (73) et à destination de la société Electro Play à Lesquin (59),
Il assure une livraison à M. Jean VŒUX.

La société de Monsieur Jean Vœux a un autre fournisseur, situé à Oyonnax (01). Cet autre fournisseur fabrique des composants plastiques qui eux-aussi entre dans le processus de fabrication des jouets de la société ElectroPlay.
Pour des raisons tant économiques qu'écologiques, M. Vœux suggère que Hugo, prenne en charge 3 palettes supplémentaires depuis Nantua jusque Lesquin, pour mutualiser les besoins de livraisons de ses différents fournisseurs.

Question 1 : La Société Jeff Abrick, représentée par Hugo, est-elle autorisée a transporter les palettes de cet autre fournisseur de la société Jean Vœux ?

OUI **NON**

Question 2 : Dans pareil cas, la société de Jeff Abrick pourrait-elle être sanctionnée…

- Si elle fait cette opération est effectuée à titre non onéreux ? **OUI** ~~**NON**~~
- Si elle demande des frais de transport ? **OUI** ~~**NON**~~

Question 3 : Si « Oui » à la question précédente, quelle serait la sanction encourue ?

- **5000€ d'amende**
- **15000€ d'amende**
- **150000€ d'amende**
- **une peine de prison**

Question 4 : En livrant ces composants plastiques depuis Oyonnax jusqu'à Lesquin, pour rendre service à son propre client, quelle est la nature du transport réalisé ?

Transport Privé **Transport Public**

Exercice 3 : Répondez aux questions suivantes en rayant la mauvaise réponse



Jean Vœux fait l'acquisition d'un porteur, et embauche un conducteur…
Jean Vœux confie à cet employé (« chauffeur -livreur ») la mission d'acheminer les composants électroniques nécessaires à la production de ses jouets, depuis le dépôt de son fournisseur Jeff Abrick à Chambéry (73), jusque son usine de production à Lesquin (59)…

La société de Monsieur Jean Vœux a un autre fournisseur, situé à Oyonnax (01). Cet autre fournisseur fabrique des composants plastiques qui eux-aussi entre dans le processus de fabrication des jouets de la société ElectroPlay.
Pour des raisons tant économiques qu'écologiques, M. Vœux demande à son chauffeur de prendre en charge, sur la route du retour, 3 autres palettes, depuis Oyonnax jusque Lesquin.

Question 1 : La Société ElectroPlay, représentée par son chauffeur, est-elle autorisée a transporter les palettes de ses 2 fournisseur sur une seule et même opération de transport ?

OUI NON

Question 2 : Dans pareil cas, la société de M. Jean Vœux pourrait-elle être sanctionnée ?

OUI NON

Question 3 : Si « Oui » à la question précédente, quelle serait la sanction encourue ?

- **5000€ d'amende**
- **15000€ d'amende**
- **150000€ d'amende**
- **une peine de prison**

Question 4 : En prenant en charge les palettes de composants électroniques depuis Chambéry jusqu'à Lesquin, quelle est la nature du transport réalisé ?

Transport Privé Transport Public

Question 5 : En prenant en charge les palettes de composants plastiques depuis Oyonnax jusqu'à Lesquin, quelle est la nature du transport réalisé ?

Transport Privé Transport Public

Question 6 : En prenant en charge en même temps, et sur la même opération de transport, les palettes de composants plastiques depuis Oyonnax et les palettes de composants électroniques depuis CHAMBERY, jusqu'à Lesquin, quelle est la nature du transport réalisé ?

Transport Privé Transport Public

Exercice 4 : **Répondez aux questions suivantes en rayant la mauvaise réponse**



Jeff Abrick confie la mission de transport à la société Transport du Lac, une entreprise du groupe Raoul EVALOINGT.
La société Transport du Lac reçoit une rémunération pour cette prestation de service qui consiste à acheminer les composants électroniques nécessaires à la production des jouets du la société ElectroPlay, depuis le dépôt de Jeff Abrick à Chambéry (73) jusque son usine de production à Lesquin (59)…

La société de Monsieur Jean Vœux a un autre fournisseur, situé à Oyonnax (01). Cet autre fournisseur fabrique des composants plastiques qui eux-aussi entre dans le processus de fabrication des jouets de la société ElectroPlay.
Pour des raisons tant économiques qu'écologiques, M. Vœux demande à la société Transport du Lac de prendre en charge 3 autres palettes depuis Oyonnax jusque Lesquin, pour mutualiser ses besoins de « matières premières » auprès de ses différents fournisseurs.

Question 1 : La Société Transport du Lac, représentée par son chauffeur, est-elle autorisée a transporter les palettes des 2 fournisseurs de la société ElectroPlay sur une seule et même opération de transport ?

OUI **NON**

Question 2 : Dans pareil cas, la société Transport du Lac pourrait-elle être sanctionnée ?

OUI **NON**

Question 3 : Si « Oui » à la question précédente, quelle serait la sanction encourue ?

- **5000€ d'amende**
- **15000€ d'amende**
- **150000€ d'amende**
- **une peine de prison**

Question 4 : En prenant en charge les palettes de composants électroniques depuis Chambéry jusqu'à Lesquin, quelle est la nature du transport réalisé ?

Transport pour compte propre **Transport pour compte d'autrui**

Question 5 : En prenant en charge les palettes de composants plastiques depuis Oyonnax jusqu'à Lesquin, quelle est la nature du transport réalisé ?

Transport pour compte propre **Transport pour compte d'autrui**

Exercice 5 :

Pour chacune de ces illustrations de véhicules de transport de marchandises, indiquez s'il s'agit d'une opération de transport public ou de transport privé (en rayant la mauvaise proposition) :



Un camion de la société « DB Schenker » assure, en groupage, le transport d'un lot de colis depuis le dépôt logistique du groupe Amazon à Amiens (80) jusqu'à la plateforme de dégroupage de Schenker-France à Barberaz près de Chambéry (73)

Transport Privé **Transport Public**



Un camion de la société « La poste » assure la livraison de colis postaux en « porte à porte ».

Transport Privé **Transport Public**



Un camion de la société « Chausson » assure l'acheminement de plaques de plâtre depuis son fournisseur PLACO PLATRE jusqu'à son magasin d'Annecy, pour en compléter les stocks.

Transport Privé **Transport Public**



Un camion de la société « Point P » livre des matériaux sur le chantier d'un bâtiment en construction

Transport Privé **Transport Public**



Un camion de la société « Dupessey » assure l'approvisionnement du magasin Hyper U de Chambéry (73), depuis le dépôt de stockage et de logistique du Groupe U de Rumilly (74)

Transport Privé **Transport Public**



Un camion de la société « Sotracom » assure, sous les ordres du promoteur immobilier, l'évacuation des déblais d'un chantier d'un bâtiment en construction

Transport Privé **Transport Public**



Ce camion malaxeur dit « toupie » transporte du béton prêt à l'emploi depuis la centrale VICAT de La Motte Servolex (73) jusqu'au chantier du nouvel immeuble en construction

Transport Privé **Transport Public**



Ce camion du groupe AFT-IFTIM est utilisé par le lycée Louis Armand de Chambéry (73) dans le cadre de la formation d'élèves en Bac Pro ou CAP de conducteurs routiers,

Transport Privé **Transport Public**